

MANDAT DE PRESTATIONS 2024–2027

du conseil de l'IFSN à
l'Inspection fédérale de la
sécurité nucléaire



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Nuklearsicherheitsinspektorat ENSI
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN
Ispettorato federale della sicurezza nucleare IFSN
Swiss Federal Nuclear Safety Inspectorate ENSI

Mandat de prestations

2024–2027

**à l'Inspection fédérale de la sécurité
nucléaire IFSN**

Table des matières

1. Introduction	4
2. Evaluation de la situation	4
3. Objectifs stratégiques	6
3.1. Exploitation des installations nucléaires	6
3.2. Radioprotection et protection en cas d'urgence	6
3.3. Mise hors service définitive et désaffectation	6
3.4. Gestion des déchets radioactifs	6
3.5. Activités internationales	6
3.6. Recherche	7
3.7. Information et communication	7
3.8. Optimisation de l'organisation	7
3.9. Politique du personnel	7
3.10. Politique financière	7
3.11. Gestion de la qualité	7
3.12. Gestion du risque	7
4. Cadre financier	8

1. Introduction

L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) est un établissement indépendant de droit public dont le siège est à Brugg, dans le canton d'Argovie. Il surveille les cinq centrales nucléaires en Suisse, y compris les dépôts de stockage intermédiaire des déchets radioactifs sur les sites des centrales nucléaires. L'entrepôt de stockage intermédiaire de déchets radioactifs à Würenlingen ainsi que les installations de recherche nucléaire de l'Institut Paul Scherrer et de l'EPF de Lausanne font également partie de son domaine de surveillance. L'activité de surveillance se limite à la sécurité et la sûreté des installations nucléaires, mais couvre un large spectre: l'étude de projets de modifications d'installations nucléaires, leur mise en œuvre, l'exploitation des installations, la mise hors service et la désaffectation, ainsi que la gestion des déchets radioactifs. L'IFSN surveille en outre les transports de substances radioactives depuis et vers les installations nucléaires, ainsi que les études géologiques en vue du stockage en couches géologiques profondes des déchets radioactifs. La protection du personnel et de la population contre les effets nocifs des rayonnements ionisants constitue une priorité de la surveillance de l'IFSN. Afin de mettre à disposition les connaissances scientifiques et techniques actuelles pour les tâches de surveillance, l'IFSN encourage la recherche réglementaire en sécurité nucléaire. Elle participe en outre activement au développement des normes de sécurité internationales et informe régulièrement le public sur les questions de sécurité nucléaire, ainsi que sur les événements qui concernent la sécurité des installations nucléaires.

Le conseil de l'IFSN constitue l'organe de surveillance stratégique et interne de l'IFSN. Il se compose de cinq à sept membres, élus par le Conseil fédéral. Les membres du conseil de l'IFSN disposent en particulier de connaissances approfondies dans le domaine de la sécurité nucléaire et d'expériences dans la gestion d'entreprise. Ils ne doivent exercer par ailleurs aucune activité commerciale, ni occuper une fonction fédérale ou cantonale pouvant porter préjudice à leur indépendance. Le conseil de l'IFSN définit les objectifs stratégiques de l'IFSN et contrôle la gestion et l'activité de surveillance de l'IFSN. En outre, il nomme le directeur ou la directrice, ainsi que les autres membres de la direction, approuve le budget de l'IFSN, et est responsable d'une assurance de qualité suffisante et d'une gestion du risque adaptée.

Le conseil de l'IFSN définit les objectifs stratégiques de l'IFSN dans un mandat de prestations pour chaque législature de quatre ans. Sur la base du mandat de prestations, le conseil de l'IFSN et la direction concrétisent ensuite les objectifs à atteindre chaque année dans une convention de prestations. Le conseil de l'IFSN vérifie si l'IFSN respecte l'orientation stratégique fixée dans le mandat de prestations et si elle atteint les objectifs de la convention de prestations. Le conseil de l'IFSN informe le Conseil fédéral de l'activité de surveillance, de l'état de l'assurance qualité et de la gestion du risque, de la réalisation des objectifs stratégiques et de l'état des installations nucléaires dans un rapport d'activité et de gestion qui est soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

2. Evaluation de la situation

Le 21 mai 2017, le peuple suisse a accepté la révision de la loi sur l'énergie et par là-même la Stratégie énergétique 2050 qui vise une réduction de la dépendance vis-à-vis des sources d'énergie fossiles et la promotion des énergies renouvelables. De nouvelles centrales nucléaires ne sont plus autorisées, tandis que celles existantes pourront continuer à être exploitées tant qu'elles répondront aux exigences de sécurité fixées par la loi. Il n'y a pas d'interdiction technologique, la recherche nucléaire ne doit pas non plus être limitée par la Stratégie énergétique 2050, mais continuer à être soutenue par la Confédération.

Suite à ce tournant politique, l'approvisionnement énergétique est en pleine mutation structurelle vers une décentralisation et une décarbonisation. Dans cette situation, il s'agit actuellement aussi de

garantir la sécurité de l'approvisionnement. Cette préoccupation centrale a gagné en actualité, de manière urgente, en raison des répercussions de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Parallèlement, il existe une incertitude croissante quant à la politique énergétique future. Comme les centrales nucléaires suisses continuent de contribuer de manière importante à l'approvisionnement énergétique, leur exploitation sûre à long terme avance davantage au centre de l'activité de surveillance de l'IFSN.

Les exploitants sont responsables à tout moment de la sécurité de leur installation. Pour l'exploitation à long terme après la quatrième décennie d'exploitation, ils doivent fournir des justificatifs de sécurité spécifiques. Pour pouvoir évaluer ces justificatifs, l'IFSN doit disposer d'une expertise complète selon l'état actuel de la science et de la technique, notamment en ce qui concerne la gestion du vieillissement des installations nucléaires et les rééquipements. La numérisation croissante dans les installations nucléaires et d'autres innovations exigent en outre que l'IFSN suive les nouvelles évolutions technologiques afin d'identifier à temps les nouveaux défis qui y sont liés et de pouvoir y réagir en temps utile. Cet aspect joue aussi un rôle dans l'estimation de savoir si, et dans quelle mesure, des événements nucléaires à l'étranger ont un impact sur la Suisse. De plus, les difficultés croissantes du secteur à employer des professionnels, des fournisseurs et des prestataires de services qualifiés doivent être suivies de façon attentive. Les effets négatifs de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée doivent être abordés de manière proactive. Le changement de système de la branche suite à l'abandon à long terme de l'énergie nucléaire s'accompagne également d'une pression économique sur les exploitants de centrales nucléaires. L'IFSN doit garder un œil attentif sur les conséquences en matière de sécurité.

La culture de sécurité dans les installations nucléaires revêt à cet égard une importance particulière.

La centrale nucléaire de Mühleberg a cessé définitivement son fonctionnement de puissance fin 2019. Dans le cadre de la désaffectation qui se poursuit, l'IFSN doit veiller à continuer d'exercer son activité de surveillance de manière compétente et prévoyante. En effectuant une surveillance efficace et axée sur la sécurité sur le premier projet de désaffectation d'une centrale nucléaire exploitée commercialement en Suisse, l'IFSN peut renforcer sa position d'interlocuteur digne de confiance et techniquement qualifié en matière de sécurité nucléaire.

La protection contre les rayonnements ionisants est un principe central de la sécurité nucléaire. Dans le domaine de la protection en cas d'urgence en général et, plus récemment, suite à la menace pesant sur les centrales nucléaires en Ukraine, des centrales nucléaires menacées en Ukraine, les discussions sur les valeurs limites, la pondération des différents risques et les mesures de précaution se multiplient.

Outre l'exploitation sûre des installations nucléaires, il convient également de garantir une gestion fiable des déchets radioactifs. Après que la Nagra a proposé le Nord des Lägern comme site d'implantation du dépôt en couches géologiques profondes à l'automne 2022, l'IFSN examinera probablement les demandes d'autorisation générale correspondantes du point de vue de la sécurité durant la période du mandat de prestations 2024–2027 et expertisera les documents déposés. Grâce à son examen indépendant et compétent, l'IFSN crée de la confiance dans le processus de construction d'un dépôt en couches géologiques profondes. Cela permet un débat objectif et ciblé au sein de la classe politique et du public, ce qui débouchera sur une décision du Conseil fédéral et du Parlement, ainsi que sur un éventuel référendum populaire.

3. Objectifs stratégiques

Lorsqu'il définit ses objectifs stratégiques, le conseil de l'IFSN prend pour ligne directrice que lors de l'utilisation de l'énergie nucléaire, l'homme et l'environnement sont protégés des dangers liés aux rayonnements ionisants (art. 1, phrase 2 et art. 4, al. 1, phrase 1 LENU). Dans son activité de surveillance, l'IFSN doit donc être préparée de manière optimale aux défis actuels et futurs dans le domaine de la sécurité nucléaire. La priorité absolue doit être accordée à la sécurité. Cela implique notamment une stricte indépendance vis-à-vis des influences économiques et politiques.

Pour l'activité de surveillance et la direction de l'IFSN, le conseil de l'IFSN fixe pour les années 2024–2027 des objectifs stratégiques dans les domaines suivants :

1. Exploitation des installations nucléaires
2. Radioprotection et protection en cas d'urgence
3. Mise hors service définitive et désaffectation
4. Gestion des déchets radioactifs
5. Activités internationales
6. Recherche
7. Information et communication
8. Optimisation de l'organisation
9. Politique du personnel
10. Politique financière
11. Gestion de la qualité
12. Gestion du risque

3.1 Exploitation des installations nucléaires

L'IFSN veille à ce que la sécurité dans les installations nucléaires suisses ait la plus haute priorité et soit à un niveau élevé en comparaison internationale. L'IFSN tient particulièrement compte de l'exploitation à long terme, des exigences croissantes en matière de sécurité informatique, de la culture de sécurité, et des défis liés au maintien des compétences dans le secteur de l'énergie nucléaire.

3.2 Radioprotection et protection en cas d'urgence

L'IFSN renforce sa position d'interlocuteur compétent et digne de confiance pour les questions relatives à la radioprotection et à la protection d'urgence. Il coordonne son action avec les services responsables de la Confédération et des cantons, ainsi qu'avec des tiers, et contribue activement à l'élaboration de nouvelles réglementations.

3.3 Mise hors service définitive et désaffectation

L'IFSN surveille de manière proactive les désaffectations en cours d'installations nucléaires en Suisse et tient particulièrement compte de la culture de sécurité et de la radioprotection.

3.4 Gestion des déchets radioactifs

L'IFSN assure la surveillance de la gestion des déchets radioactifs et évalue les demandes d'autorisation générale de la Nagra en temps utile et conformément à l'évolution de la science et de la technique spécialisées.

3.5 Activités internationales

L'IFSN continue de participer avec un grand engagement à l'échange international d'informations et d'expériences en matière de réglementation. Elle s'engage ainsi pour l'amélioration continue de la sécurité et de la sûreté nucléaires ainsi que pour le renforcement de la surveillance nucléaire en Suisse et au niveau mondial. Ses priorités sont l'exercice durable d'activités d'affiliation et de coopération ainsi que de fonctions, le développement des normes de sécurité internationales et la participation active à des manifestations.

L'IFSN accueille des missions internationales d'examen en Suisse et y participe en tant que partenaire compétent à l'étranger.

L'IFSN soutient, si nécessaire, le travail d'autres organes fédéraux, par exemple l'OFEN et le DFAE, sur les thèmes de la sécurité et de la sûreté nucléaires.

3.6. Recherche

L'IFSN encourage la recherche réglementaire en sécurité nucléaire, notamment sur l'exploitation à long terme, la radioprotection, les effets des tremblements de terre sur les installations nucléaires, le stockage sur une longue période des assemblages combustibles et la sécurité à long terme des dépôts en couches géologiques profondes. Elle identifie des possibilités d'intégrer davantage des thèmes de « l'être humain et l'organisation » dans la recherche réglementaire en sécurité nucléaire.

L'IFSN s'engage pour que la portée de la recherche réglementaire en sécurité nucléaire soit augmentée en Suisse.

3.7. Information et communication

L'IFSN renforce son travail de relations publiques et est reconnue comme centre de compétences pour la sécurité et la sûreté nucléaires en Suisse. Elle communique les thèmes importants pour le public de manière efficace, en s'assurant de la qualité, de façon différenciée et rapide.

3.8. Optimisation de l'organisation

L'IFSN s'adapte aux changements de l'environnement de manière efficace, opportune et appropriée. Elle accorde une attention particulière à la culture de surveillance, à la mise en réseau au sein de l'entreprise et à l'employabilité des collaborateurs.

L'IFSN veille à ce que les résultats des missions internationales de vérification soient mis en œuvre de manière pertinente et en temps voulu.

3.9. Politique du personnel

L'IFSN mène une politique du personnel contemporaine et prévoyante afin de se positionner comme employeur attrayant. Elle veille au maintien de ses compétences à long terme et favorise le développement et la motivation de ses employés, ainsi que leur flexibilité pour assumer de nouvelles tâches. L'IFSN veille à la conciliation de la vie familiale et professionnelle, à l'égalité des sexes et à la diversité dans l'entreprise.

3.10. Politique financière

L'IFSN examine en permanence ses processus selon les principes de gestion d'entreprise et prend des mesures pour les optimiser.

Elle maintient les réserves et les fonds propres au moins à leur niveau actuel.

3.11. Gestion de la qualité

L'IFSN maintient sa gestion de la qualité à un niveau actuel, veille à sa mise en œuvre adéquate et évalue régulièrement son potentiel d'optimisation.

Elle complète son assurance qualité par un système de gestion de la conformité adapté au fonctionnement.

3.12. Gestion du risque

L'IFSN observe l'environnement en vue d'éventuels nouveaux risques. Elle actualise son système de gestion du risque et veille à sa mise en œuvre active.

4. Cadre financier

L'IFSN doit remplir le mandat légal formulé à l'art. 14 de l'LIFSN pour la constitution de réserves à hauteur d'au moins un tiers du budget annuel.

Pour soutenir la réalisation des objectifs, le conseil de l'IFSN met à disposition un budget d'environ 258,3 millions de CHF pour la période du mandat de prestations quadriennale 2024–2027. L'augmentation du budget, surtout dans le domaine des charges, résulte d'une part de projets supplémentaires attendus et d'autre part de l'adaptation de la planification du personnel qui en résulte pour la période du mandat de prestations 2024–2027.

Compte d'exploitation	Période de référence	Période
	2020–2023*	2024–2027
Total	en millions de CHF	en millions de CHF
Produits	256.60	265.70
Charges	241.40	258.30
Solde	15.20	7.40
Taux de couverture des coûts	106.3 %	102.9 %

* Réel 2020–2022 et budget 2023

Compte d'investissement	Période de référence	Période
	2020–2023	2024–2027
Budget	en millions de CHF	en millions de CHF
Recettes	0	0
Dépenses	-7.5	-6.8
Solde	-7.5	-6.8

Editeur :
Conseil de l'IFSN
Industriestrasse 19
CH-5201 Brugg

+41 (0)56 460 86 78
fachsekretariat@ensi-rat.ch
www.ensi-rat.ch/fr

© ENSI-Rat,
Janvier 2024
